

REGATE RENE SIOT
5A
NAUTIQUE SEINE
PARC DEPARTEMENTAL NAUTIQUE DES HAUTS DE SEINE
4, rue de St Cloud 92310 Sèvres

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et concurrentes et accompagnateurs, accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et des participantes ou accompagnateurs et accompagnatrices. Un concurrent ou concurrente ou accompagnateur ou accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 45 mn avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est situé à l'entrée du club de Nautique Seine; ils seront également mis en ligne à l'adresse suivante : [https://nautique-seine.fr/wiki/doku.php?cv:nautic](https://nautique-seine.fr/wiki/doku.php?=cv:nautic)
Chaque concurrent devra fournir un numéro de téléphone compatible avec ce groupe au moment de l'inscription ou envoyer le numéro à inscrire dans le groupe inscription@voileparis.fr
3.2 Le PC course est situé à l'emplacement sur le ponton près de la cale de mise à l'eau numéro de téléphone : 06 61 52 58 40 adresse mail : adassenmalika@yahoo.fr

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
4.2

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons dont l'emplacement est situé près de la cale de mise à l'eau.
5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé pour retarder la 1^{ère} course du jour le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 10 minutes après l'affalé de l'Aperçu, (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Les dates des courses : 3 décembre 2023
6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course 10h30

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore 2 minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sera celui de la FFVOILE

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours banane 1 tour D1 2 Arrivée sont décrits en annexe PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

Les parcours sont de type banane comportant 1 ou 2 tours

Parcours 1 tour : D – 1 – 2 – A

Parcours 2 tours : D – 1 – 2 – 1 – 2 – A

Les marques de parcours sont à contourner en les laissant à bâbord.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer seront :

Un panneau affichant le nombre de tour à effectuer

Un panneau indiquant le sens du départ.

10. MARQUES

10.1 **Départ : Bouée Jaune**
Parcours : Bouée Jaune
Arrivée : Bouée Jaune

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ ***sera le mât arborant un pavillon orange et le côté parcours de la marque de départ côté rive gauche***

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant un pavillon bleu coté rive gauche et le côté parcours de la marque côté rive droite.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

15.2.1 Pour *les classes* la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe : Toutes classes
Temps cible : 20 Minutes

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas **20 Minutes** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 30 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du Jury situé dans le bureau de la mezzanine.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury dont l'emplacement est dans le bureau de la mezzanine du club. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

18 CLASSEMENT

- 18.1 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées

(a) Quand au moins 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVOILE seront affichés au tableau officiel d'information, à l'heure, et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19 REGLES DE SECURITE

- 19.3 **Utilisation du bout-dehors** : Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

Règles propres à la navigation sur la Seine

Les navires de commerce, péniches, barges etc.. ont la priorité sur les navires de plaisances ; en conséquence les voiliers devront s'écarter de leur route perpendiculaire par tous les moyens. Dans ce cas la règle 42 ne s'applique pas.

Les péniches seront accompagnées par un bateau moteur de sécurité du club.

Tous passages entre la péniche et le bateau de sécurité entraînera la disqualification immédiate pour la course en cours.

Le bateau contrevenant sera noté DSQ par le comité de course sans instruction. Ceci modifie la RCV 63.1

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

26. PRIX

Des prix seront décernés après le classement général, il sera suivi du pot de l'amitié.

Arbitres désignés

Président du comité de Course : Patrick Vilain

Adjointe stagiaire au comité de course : Malika Taleb-Bendiab Adassen

Président du Jury :

ANNEXE ZONES DE COURSE

*Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course
Préciser les zones qui sont des obstacles*

ANNEXE PARCOURS

*Description des parcours incluant les angles approximatifs entre les bords,
l'ordre de passage des marques et leur côté requis, la longueur indicative des parcours*